

Conseil métropolitain du 30 juin 2025

*« Un bond majeur pour la transition social-écologique : les transports en commun
'gratuits' pour les jeunes de moins de 18 ans dès la rentrée de septembre ! »*

Lundi 30 juin 2025

Sommaire

LA METROPOLE MET EN PLACE LA 'GRATUITE' DES TRANSPORTS EN COMMUN POUR TOUS LES JEUNES DE MOINS DE 18 ANS DES LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2025 !	3
LES TRANSPORTS EN COMMUN SERONT 'GRATUITS' LE 8 JUILLET 2025, JOUR D'ARRIVEE D'UNE ETAPE DU TOUR DE FRANCE	3
COMPTE FINANCIER UNIQUE : LA METROPOLE DANS LE TOP6 DES METROPOLES LES MOINS ENDETTEES DE FRANCE	4
PLAN DE SOBRIETE ENERGETIQUE : LES EFFORTS DE LA METROPOLE SONT PAYANTS ET PERMETTENT DE REALISER DES ECONOMIES	6
LA METROPOLE OUVRE UN DIALOGUE SUR UN RENFORCEMENT MAJEUR DES TRANSPORTS EN COMMUN.....	7
LA METROPOLE LANCE LA RECHERCHE D'UN DELEGATAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN VASTE RESEAU DE CHALEUR RIVE GAUCHE	9
LA METROPOLE DEFINIT SON PLAN « CANCERS, MALADIES CHRONIQUES ET TRAVAIL » POUR 2025-2026 AVEC LA VILLE ET LE CCAS DE ROUEN	10
LA METROPOLE LANCE LES ETUDES POUR L'EVENTUELLE EXTENSION DU STADE ROBERT DIOCHON ET D'ANALYSE FONCIERE POUR LA CREATION D'UN NOUVEAU STADE ET D'UNE NOUVELLE PATINOIRE	11
SOLIDARITE INTERCOMMUNALE : LA METROPOLE ACCOMPAGNE FINANCIEREMENT DES PROJETS COMMUNAUX ET DEPLOYANT PLUS DE 2 MILLIONS D'EUROS	12

Conseil métropolitain du 30 juin 2025

« Un bond majeur pour la transition social-écologique : les transports en commun ‘gratuits’ pour les jeunes de moins de 18 ans dès la rentrée de septembre ! »

La Métropole Rouen Normandie engage ce lundi 30 juin 2025 des mesures majeures pour la transition social-écologique : ‘gratuité’ des transports en commun pour l’ensemble des jeunes de moins de 18 ans, ‘gratuité’ le 8 juillet pour le Tour de France, lancement d’une concertation en vue d’un renforcement majeur des transports sur l’ensemble du territoire...

Le Compte financier unique (CFU) est arrêté et démontre que les finances de la Métropole sont parfaitement saines, malgré un contexte national difficile : avec une dette d’environ 1200€/hab, la Métropole Rouennaise est dans le top 6 des métropoles les moins endettées de France. Le Plan de sobriété énergétique de la Métropole est efficace et a permis une baisse de près de 15 % des dépenses énergétiques.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « Ce Conseil métropolitain marque un bond majeur pour la transition social-écologique de notre territoire.

Dès la rentrée de septembre, les transports en commun seront ‘gratuits’ pour tous les moins de 18 ans. C’est une avancée sociale forte, un levier pour le pouvoir d’achat des familles de plusieurs centaines d’euros par an, et bien sûr une mesure très écologique. Nous continuons par ailleurs d’investir pour des transports en commun plus performants, plus accessibles, à l’échelle de tout notre territoire, à travers des études et une concertation visant à moderniser le réseau et l’adapter à son utilisation en croissance. Le 8 juillet, à l’occasion de l’arrivée du Tour de France, les transports seront également ‘gratuits’ pour toutes et tous.

Ces ambitions s’appuient sur des fondations solides : nos finances sont parfaitement saines, comme le confirme notre Compte Financier Unique de 2024. Nous sommes dans le top6 des Métropoles les moins endettées de France. Par ailleurs notre Plan de sobriété énergétique a porté ses fruits, permettant près de 15 % d’économies sur nos consommations. Les efforts paient ! Toujours dans le domaine énergétique, nous engageons un vaste développement du réseau de chaleur Rive Gauche.

Dans un autre domaine, nous continuons de développer notre plan de prise en compte des cancers, maladies chroniques et leur lien avec le travail, en partenariat avec la Ville de Rouen et le CCAS. La maladie ne doit plus être un tabou, nulle part.

Nous soutenons enfin les communes dans les projets structurants qu’elles portent en déployant plus de 2 millions d’€, notamment à travers le nouveau dispositif FACIL Culture, lequel permet des investissements utiles et concrets : aménagements de salles communales, investissements scéniques, acquisition d’instruments de musique...

On se bat. On ne lâche rien. »

La Métropole met en place la ‘gratuité’ des transports en commun pour tous les jeunes de moins de 18 ans dès la rentrée de septembre 2025 !

Afin d’alléger le poids financier des transports en commun pour les familles et de favoriser les alternatives à la voiture individuelle en incitant les jeunes générations à adopter l’usage des transports en commun, il est décidé la mise en place de la ‘gratuité’ pour l’ensemble des jeunes âgés de moins de 18 ans (date anniversaire). Cette gratuité concerne à la fois les déplacements individuels et les déplacements en groupe. Elle ne sera pas liée à une condition de résidence sur le ressort territorial de la Métropole. La perte de recettes liée à cette mesure est estimée à 4 300 000 € par an.

Les déplacements réalisés en 2024 par des jeunes mineurs représentent 22 % du total des déplacements du réseau Astuce et concernent près de 24 000 abonnés (sur 117 000 au total empruntant les transports au moins une fois par mois). Ils sont résidents de la Métropole pour 99 %.

Pour suivre la fréquentation du réseau, faciliter les contrôles tant pour les jeunes que pour les vérificateurs, éviter toute fraude en lien avec l’âge, il convient de maintenir un titre directement en lien avec un profil d’âge. Pour voyager en règle, il sera nécessaire :

- pour un déplacement individuel, pour les usagers mineurs réguliers, d’établir un profil 4-17 ans permettant d’accéder à l’abonnement gratuit moins de 18 ans valable jusqu’à la date anniversaire des 18 ans, et charger cet abonnement soit sur carte Astuce nominative soit sur l’application My Astuce (M-Ticket) et de valider son titre de transport à chaque montée à bord,
- pour un déplacement individuel, pour les usagers mineurs très occasionnels (attente de l’établissement de l’abonnement, touristes), de présenter un titre valable 7 jours sur support magnétique à retirer en agence Astuce ou à charger sur l’application My Astuce (M-Ticket) après présentation d’une pièce d’identité justifiant de l’âge et de valider son titre de transport à chaque montée à bord,
- pour un déplacement en groupe, d’être en possession du titre « Groupes jeunes moins de 18 ans » sur support magnétique à retirer en agence Astuce, valable pour 30 personnes maximum (jeunes âgés de moins de 18 ans et leurs accompagnateurs) et de valider son titre de transport à chaque montée à bord. Ce titre concerne les déplacements périscolaires ou extrascolaires (centres de loisirs et assimilés) pour tous les types de jours de l’année.

Pour les abonnés - 12 ans et - 18 ans actuels, les prélèvements automatiques seront suspendus à compter de fin août. Ceux ayant acheté leur abonnement au comptant seront remboursés au prorata des mois non utilisés. Cette procédure de remboursement sera possible jusqu’au 31 décembre 2025.

Les transports en commun seront ‘gratuits’ le 8 juillet 2025, jour d’arrivée d’une étape du Tour de France

L’arrivée, le 8 juillet 2025, d’une étape du Tour de France à Rouen, après 25 kilomètres sur le territoire de la Métropole, sera l’occasion d’une grande fête populaire. Compte tenu du tracé, le réseau des transports en commun sera très impacté sur la rive droite de la Seine. Certaines lignes seront nécessairement supprimées pour toute la journée, d’autres verront leur fonctionnement interrompu seulement entre 12 h et 18 h. Pour faciliter l’accès aux derniers kilomètres, il y aura renforcement des lignes Métro et TEOR. **Afin de favoriser l’usage des transports en commun pendant cette journée festive, mais compliquée en matière de circulation générale, il est décidé la mise en place de la gratuité le 8 juillet 2025.** Cette mesure engendre environ 100 000 euros en termes de pertes de recettes.

Compte financier unique : la Métropole dans le top6 des Métropoles les moins endettées de France

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif. Il ne relate pas des prévisions (contrairement au Budget Primitif), mais permet de constater factuellement l'exécution budgétaire de l'année précédente.

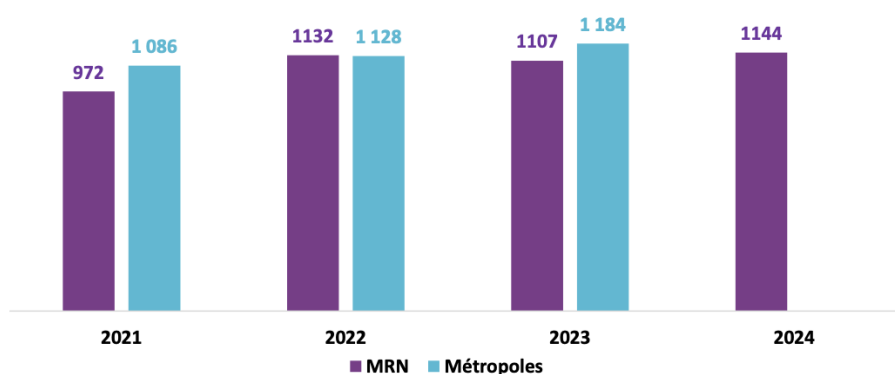
L'exécution budgétaire 2024 de la Métropole Rouen Normandie se caractérise par :

- Un autofinancement de 111 M€, pour un taux d'épargne brute maintenu à 16%.
- La poursuite de la forte dynamique d'investissement débutée en 2021, avec des dépenses d'investissement hors dette s'établissant à 304,7 M€ en 2024 (+53,8 M€ par rapport à 2023). Il s'agit de la quatrième année successive d'augmentation des dépenses d'investissement. C'est le plus haut niveau d'investissement jamais enregistré. La Métropole Rouen Normandie n'a jamais autant investi. Elle le fait dans les secteurs stratégiques de la transition social-écologique et peut se le permettre grâce à des finances parfaitement saines.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

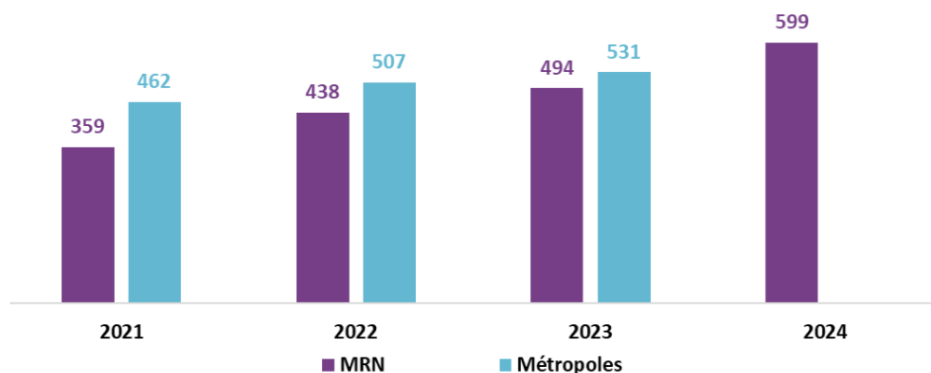
Les dépenses de fonctionnement sont légèrement inférieures à la moyenne des métropoles et ont progressé moins rapidement :

Dépenses réelles de fonctionnement (€/habitant)



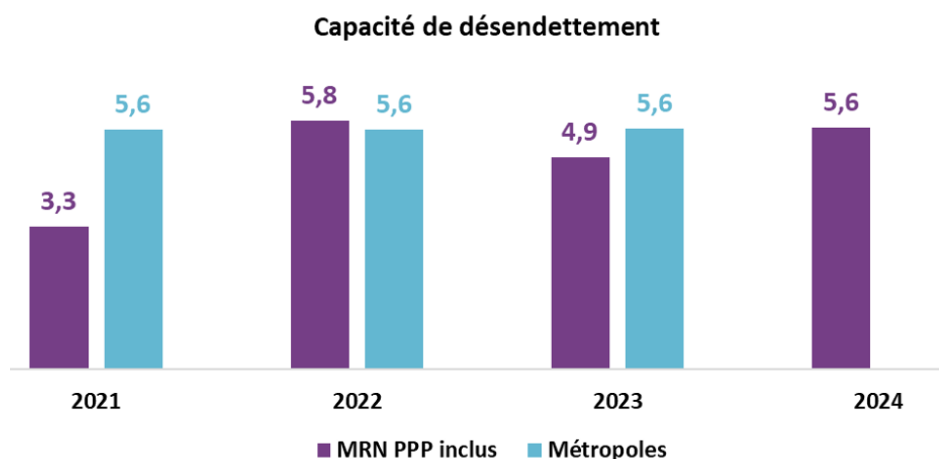
La Métropole a réussi à augmenter très fortement son investissement

Dépenses réelles d'investissement hors dette
(en €/habitant)



Une capacité de désendettement pleinement maîtrisée

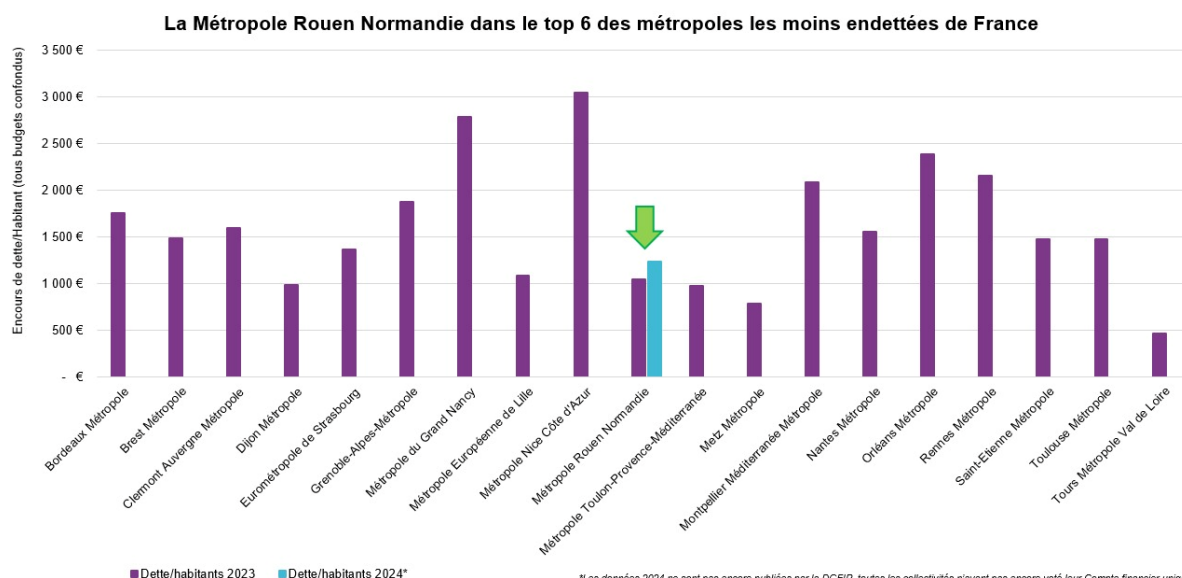
Avec une capacité de désendettement de 5,6 années, l'endettement de la Métropole reste en cohérence avec sa surface financière et dans des ratios très en-deçà des seuils d'alerte. La capacité de désendettement s'établit ainsi au niveau constaté des autres Métropoles :



Fiscalité : la Métropole Rouen Normandie est systématiquement en dessous de la moyenne des fiscalités métropolitaines.

En plus d'être systématiquement en dessous de la moyenne des fiscalités métropolitaines, la Métropole est par ailleurs l'une des dernières Métropoles de France à ne pas avoir mis en place de Taxe Foncière métropolitaine sur les propriétés Bâties (TFB).

	THRS	Var. n-1	TFB	Var. n-1	TFNB	Var. n-1	CFE	Var. n-1	Taux de TEOM 2024 (1)
Métropole de Rouen Normandie	8,35%	0,00%	-	-	2,60%	0,00%	26,50%	0,00%	5,78%
Métropole européenne de Lille	12,10%	0,00%	-	-	2,09%	0,00%	33,61%	0,00%	5,80%
Bordeaux Métropole	8,22%	0,00%	-	-	3,23%	0,00%	35,06%	0,00%	6,40%
Toulouse Métropole	16,50%	0,00%	13,20%	0,00%	33,75%	0,00%	36,58%	0,00%	6,71%
Nantes Métropole	10,14%	0,00%	6,41%	0,00%	4,88%	0,00%	31,49%	0,00%	7,95%
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13%	0,00%	6,40%	0,00%	1,47%	0,00%	28,88%	0,00%	8,06%
Strasbourg Eurométropole	11,25%	0,00%	4,60%	0,00%	4,94%	0,00%	26,83%	0,00%	8,10%
Grenoble-Alpes Métropole	8,57%	0,00%	1,29%	0,00%	6,87%	0,00%	34,63%	11,40%	8,30%
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08%	0,00%	0,17%	0,00%	5,69%	0,00%	36,58%	0,00%	8,30%
Rennes Métropole	13,64%	0,00%	1,73%	0,00%	6,10%	0,00%	28,73%	0,00%	9,25%
Brest Métropole	16,93%	10,80%	4,12%	10,80%	10,12%	10,80%	29,96%	0,00%	9,31%
Dijon Métropole	9,17%	0,00%	1,41%	0,00%	4,95%	0,00%	27,04%	0,00%	9,85%
Tours Métropole Val de Loire	8,91%	0,00%	0,00%	-	2,18%	0,00%	23,37%	0,00%	9,90%
Saint-Etienne Métropole	10,56%	0,00%	2,60%	0,00%	4,98%	0,00%	29,67%	0,00%	10,46%
Orléans Métropole	7,52%	0,00%	5,71%	0,00%	6,12%	0,00%	24,88%	0,00%	10,86%
Métropole du Grand Nancy	20,94%	9,50%	9,65%	9,50%	13,70%	9,50%	29,65%	0,00%	11,59%
Metz Métropole	10,97%	0,00%	2,09%	0,00%	7,41%	0,00%	25,94%	0,00%	11,85%
Clermont Auvergne Métropole	10,45%	0,00%	2,82%	0,00%	13,47%	0,00%	27,14%	0,40%	14,62%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	10,11%	0,00%	5,00%	0,00%	10,13%	0,00%	35,89%	0,00%	14,64%
Moyennes 2024 des métropoles	11,29%	-	3,54%	1,90%	7,61%	1,50%	30,13%	0,60%	9,35%



Plan de sobriété énergétique : les efforts de la Métropole sont payants et permettent de réaliser des économies

Le contexte énergétique de ces dernières années (envolée des tarifs énergétiques, contraintes de capacité de production...) a amené la Métropole à amplifier sa démarche d'optimisation des consommations énergétiques de son propre patrimoine, en engageant un Plan de Sobriété Énergétique (PSE) en vue de réaliser 15 % d'économies d'énergie entre juillet 2022 et juin 2024 et ainsi de fixer un cadre répondant à la crise énergétique du moment. La mobilisation rapide de l'ensemble de cette chaîne a permis d'atteindre l'objectif fixé avec une économie de 14,8 % des consommations sur l'ensemble de la période du plan de sobriété. Cette action nécessaire va être poursuivie.

La Métropole ouvre un dialogue sur un renforcement majeur des transports en commun

1 : Évolution du réseau de Transports en Commun Urbains structurant

La Métropole a mené, depuis 2023, des études visant à déterminer l'évolution à long terme du réseau de transports en commun urbains. Suite à une analyse détaillée de scénarios d'évolution (fréquentations et parts modales, contraintes techniques et opportunités, coûts et délais) et à de premières études techniques sur les projets identifiés, les études ont permis d'aboutir aux propositions suivantes d'évolution du réseau TCU structurant décomposées en 3 horizons et qui dont les grands principes sont décrits ci-après.

Amélioration de la ligne F1 (Isneauville Plaine de la Ronce – Stade Diochon)

Déjà très fréquentée et desservant un axe nord-sud dynamiques et de nombreux équipements, la ligne Fast F1 dispose de marges d'améliorations, tant en termes d'offre que de temps de parcours ; notamment, les conditions de circulation seraient à améliorer sur la partie centrale de son tracé.

La ligne traverse des secteurs urbains contraints et d'autres qui sont actuellement en travaux, et l'évolution de la ligne F1 vers une ligne TEOR est difficilement faisable. Néanmoins, compte tenu du fort potentiel de la ligne, des améliorations peuvent être conduites en accompagnant des évolutions urbaines déjà en cours sur le tracé. Ce sujet sera porté à la concertation au 2nd semestre 2025.

Traitement de la robustesse et de la saturation des lignes TEOR T1 / T2 / T3

Deux solutions distinctes ont émergé des études, sans qu'il ne soit décidé d'arbitrer à ce stade. Ces 2 solutions seront portées à la concertation au 2nd semestre 2025.

Première solution : La transformation d'une partie de la ligne T2 en tramway et donc la réalisation d'un nouveau tramway en rive droite. Cette nouvelle ligne s'étendrait de la Demi-Lune (Maromme) à la place du Boulingrin (Rouen) ; le tronç commun actuel des lignes T1-T2-T3 entre CHU et Mont-Riboudet serait alors transformé en tramway. Une nouvelle ligne de tramway apporterait des capacités supplémentaires en termes de nombre de voyageurs transportés sur le tronç commun TEOR et dans la vallée du Cailly. L'insertion du tramway en site propre est garante d'une bonne fiabilité et de temps de parcours compétitif.

S'agissant d'un projet de grande ampleur, sa mise en service pourrait intervenir à partir de 2036. A ce stade des études, le montant prévisionnel de cette première solution est de 500 à 550 M€. Les coûts mentionnés s'entendent hors subventions. En plus de la ligne de tramway (infrastructure et système de la ligne, stations, ouvrages d'art et acquisitions foncières nécessaires au tramway), ce coût prendrait en compte la réalisation d'un nouveau dépôt tramway (de l'ordre de 50 M€), l'acquisition des rames de tramway (de l'ordre de 125 M€) et la requalification urbaine de façade à façade sur tout le linéaire (de l'ordre de 65 M€).

Deuxième solution : La réorganisation des lignes TEOR T1, T2 et T3 et le passage d'au moins deux lignes en matériel bus bi-articulés (bus de 24 mètres au lieu de 18 mètres actuellement).

Des bus électriques biarticulés permettraient d'augmenter la capacité de lignes en limitant les travaux aux stations et points durs du tracé. Les opportunités de requalification urbaine et paysagère seraient de ce fait limitées.

Le surcroît de capacité offert par les bus de 24m restant plus limité qu'un tramway, il n'est donc pas à exclure la nécessité d'un passage en tramway à plus long terme : avec une part modale des transports en commun qui augmenterait de manière importante (objectif PDM), la saturation du tronç commun se rapprocherait du seuil de confort. De plus, la fourniture de bus biarticulés est, à ce jour, un marché restreint avec un seul fournisseur présent sur le marché français.

Les coûts de ce projet seraient moins élevés (280 à 300 M€) et une mise en œuvre un peu plus rapide (à partir de 2031) que pour une nouvelle ligne de tramway.

Desservir la nouvelle gare de Rouen

Compte tenu de la fréquentation projetée de la nouvelle gare de Rouen, les flux à prendre en charge par les transports urbains desservant la gare seront importants, bien supérieurs à ceux de la gare actuelle : la desserte de la gare par le seul mode bus ou TEOR ne pourra suffire. Il est ainsi envisagé de desservir la nouvelle gare de Rouen par le mode tramway. Les lignes tramway actuelles, qui forment un Y avec le tronc commun en rive droite, seraient modifiées afin de desservir la nouvelle gare et de relier les gares de Rouen-St Sever et Rouen-Rive Droite. En complément, le réseau de bus structurant (TEOR et Fast) serait renforcé et desservirait la nouvelle gare.

Les études démontrent in fine la pertinence d'un réseau en X avec ou sans nouvel ouvrage en franchissement de la Seine, empruntant :

- sur la rive gauche, la branche venant du Technopole serait déviée vers la clinique Mathilde puis la future gare, avant de rejoindre la station Joffre par le cour Clémenceau ; la branche venant de Georges Braque emprunterait soit le pont Jeanne d'Arc, comme aujourd'hui, soit le cour Clémenceau puis un nouvel ouvrage parallèle au pont Corneille ;
- sur la rive droite, la branche de Georges Braques emprunterait les quais haut rive droite pour rejoindre le terminus au CHU.

S'agissant d'un projet de grande ampleur, la mise en service de ces scénarios les plus pertinents pourraient intervenir en concomitance avec la mise en service de la nouvelle gare. A ce stade des études, le montant prévisionnel des différents scénarios est compris entre 210 et 240 M€ (en prenant en compte l'infrastructure tramway, les travaux d'ouvrage qui lui sont nécessaires et la requalification de façade à façade, hors dévoiements réseaux éventuels).

2 : Une stratégie de mobilité collective en zone peu dense

En dehors du cœur urbain, la Métropole compte 45 petites communes de moins de 4 500 habitants, caractérisées par un habitat diffus et une faible densité de population. La part modale des transports en commun sur les petites communes est de l'ordre de 7 %, celle de la voiture de 70 %. Par ailleurs, sur ces territoires peu denses, l'accès à la mobilité constitue un frein majeur à l'insertion, à l'accès au service, à l'inclusion sociale. Les difficultés de mobilité deviennent alors un vecteur d'aggravation des inégalités sociales, économiques et territoriales, particulièrement pour les territoires ruraux. Par conséquent, l'évolution des services existants et les nouveaux services projetés ne peuvent être considérés sous le seul angle des potentiels de voyageurs. L'armature territoriale peu dense couplée aux dynamiques socio-démographiques limitent les potentiels et la massification des flux. Ainsi, les futures réponses tiennent d'une logique de service public, permettant d'accompagner les habitants de ces territoires dans leur transition social-écologique.

Un enjeu central d'unité des services périurbains

En faisant le bilan ou en consolidant les services et infrastructures actuellement orientés autour de la mobilité périurbaine (P+R, Transport à la demande, aire de covoiturage, service de covoiturage), il s'agit de tendre vers une stratégie de mobilité consolidée autour :

- Des lignes de transports collectifs de type « express ». L'enjeu étant de conforter les transports collectifs comme « colonne vertébrale » du système de mobilité, en offrant des services plus rapides, plus réguliers et connectant les centralités.
- Des nœuds de mobilité, points relais de la mobilité dans les zones moins denses. L'enjeu étant de permettre un rabattement attractif et confortable de ces zones vers les services de mobilités structurants au-delà d'être un point de diffusion des mobilités.

- La voiture partagée, une nécessité dans des territoires où la voiture est et restera importante. L'enjeu étant donc de lutter contre l'autosolisme, en proposant de nouvelles solutions de mutualisation des véhicules particuliers.
- Ces sujets seront portés à la concertation au second semestre 2025.

Concertation

L'élaboration du Plan De Mobilité a donné lieu à une concertation intitulée « Mobilités ça bouge » menée de mai 2021 à juillet 2022 auprès des citoyens, des acteurs locaux et des élus des communes de la Métropole. Le projet de PDM a ensuite été soumis à enquête publique du 25 mars au 26 avril 2024, avant d'être approuvé en septembre 2024. Le projet d'évolution de l'offre de transports en commun dans le cœur urbain et sa périphérie constitue une déclinaison opérationnelle du PDM adopté par les élus. C'est pourquoi il est décidé de prolonger la concertation « Mobilité ça bouge » en l'orientant vers les aspects opérationnels décrits précédemment sur l'évolution du réseau de transports en commun structurants et la desserte des zones peu denses.

La Métropole lance la recherche d'un délégataire pour le développement d'un vaste réseau de chaleur Rive Gauche

Le réseau de chaleur Rive Gauche est actuellement constitué de deux réseaux interconnectés alimentés majoritairement par la chaleur de récupération issue de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) « VESTA » du SMEDAR et délivrant annuellement environ 85 GWh à 100 sous-stations situées sur les communes de Petit-Quevilly, Grand-Quevilly et Rouen. Depuis le 1^{er} juillet 2018, le réseau Rive Gauche est géré par la Régie publique d'énergie calorifique de la Métropole, avec une exploitation actuellement confiée à ENGIE dans le cadre d'un marché d'exploitation qui a pris effet le 1^{er} juillet 2023 pour une durée maximale de 6 ans.

Le schéma directeur du réseau de chaleur Rive Gauche, réalisé en 2016, a identifié un potentiel d'extension structurant (a minima un doublement des ventes de chaleur), notamment sur le territoire des communes de Grand-Quevilly, Sotteville-lès-Rouen et Rouen rive gauche. Cette extension, qui permettrait de substituer des consommations de gaz naturel par de la chaleur fatale issue de l'Unité de Valorisation Énergétique VESTA, a fait l'objet d'une étude de faisabilité en 2022, confirmant la pertinence technico-économique du projet.

Le projet de développement prévoit notamment :

- La maximisation de la valorisation de chaleur fatale issue de l'unité de valorisation énergétique VESTA du SMEDAR ;
- Le raccordement de 200 à 300 nouveaux abonnés, correspondant à un potentiel de vente de chaleur supplémentaire de l'ordre de + 100 à 150 GWh / an ;
- Un triplement de la longueur du réseau, soit 50 km à créer, avec des contraintes techniques fortes : boulevard maritime, franchissement de la SUD III et autres axes et lignes de transport structurants ;
- La mise en place de moyens de production complémentaires pour appointer et secourir la totalité du réseau, y compris la branche existante desservant la commune de Grand-Quevilly qui n'est pas secourue aujourd'hui ;
- L'interconnexion avec d'autres réseaux de chaleur urbains existants : réseau Rouen Grammont, réseau privé de Saint-Étienne-du-Rouvray (géré par l'ASL du Château-Blanc), actuellement alimentés majoritairement par de la biomasse et le réseau du quartier Rouen Flaubert ;
- Le maintien du réseau de Petit-Quevilly, techniquement indépendant, dans la régie chaleur ;
- Un investissement estimé à près de 100 millions d'euros.

Le recours à la Délégation de Service Public sous la forme d'une concession avec travaux attribuée à un opérateur privé constitue le mode de gestion le mieux adapté pour la réalisation du projet de développement du réseau Rive Gauche et permet de répondre aux objectifs et aux contraintes spécifiques de la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole envisage une durée de concession comprise entre 12 et 15 ans.

La Métropole définit son plan « Cancers, maladies chroniques et travail » pour 2025-2026 avec la Ville et le CCAS de Rouen

La Métropole Rouen Normandie, la ville de Rouen et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Rouen ont décidé d'agir en déployant un plan d'actions ambitieux et innovant, pour mieux accompagner les agents confrontés à la maladie, les aider à se maintenir dans l'emploi ou à y revenir et soutenir l'ensemble de la communauté professionnelle. Ce plan s'inscrit dans la continuité des engagements portés depuis plusieurs années en faveur d'une politique de santé globale, transversale et volontariste. Ce plan a été construit avec l'appui de partenaires institutionnels et associatifs du territoire, notamment Cancer@Work, My Cancer Network et la Ligue contre le Cancer de Seine-Maritime.

Un baromètre à destination de l'ensemble des agents de la ville de Rouen, du C.C.A.S. de Rouen et de la Métropole Rouen Normandie, diffusé au cours du mois de mars 2025 (16 % de répondants en moyenne), et la tenue d'un groupe de travail avec des agents volontaires le 24 mars 2025 ont permis d'alimenter les réflexions et de construire le plan d'actions en incluant les attentes des agents.

Ce plan d'actions se déploiera, sur les années 2025 et 2026, à travers la mise en place des prestations et services suivants :

- Organisation d'un forum Santé au Travail en novembre 2025, avec sensibilisations aux dépistages des cancers par la Ligue contre le Cancer de Seine-Maritime ;
- Déploiement d'une application d'accompagnement à destination des agents, des encadrants et des Ressources humaines (RH) en 2026 ;
- Formation et sensibilisation des acteurs RH, des encadrants et des partenaires sociaux, notamment dans le cadre des campagnes nationales d'Octobre Rose et Movember ;
- Organisation d'un séminaire aux encadrants associant conférence sur l'accompagnement des agents malades et des aidants en octobre 2025 et création d'un réseau encadrants d'échanges sur les pratiques professionnelles en lien avec la maladie au travail.
- Élaboration de plans individuels de soutien lors d'échanges en présence de l'agent, encadrant, médecin du travail, les ressources humaines et partenaire spécialisé si besoin ;
- Maintien renforcé du lien avec les agents en arrêt ;
- Expérimentation sur l'adaptation du travail avec un groupe de cadres volontaires.
- Création d'un espace de parole ressources confidentiel sur le modèle développé par SANOFI.
- Développer les activités physiques et sportives notamment adaptés.
- Groupes de travail sur le territoire rouennais, entre les collectivités membres, de la Métropole et au sein du réseau France Urbaine ;

Ces actions représentent un budget de 21 500 € pour la Métropole Rouen Normandie.

La Métropole lance les études pour l'éventuelle extension du stade Robert Diochon et d'analyse foncière pour la création d'un nouveau stade et d'une nouvelle patinoire

Respectivement en décembre 2016 et mars 2018, le stade Robert Diochon et la patinoire olympique de l'île Lacroix ont été reconnus d'intérêt métropolitain par le Conseil. Ces décisions marquaient l'empreinte territoriale de ces équipements ainsi que leur importance dans la définition au niveau métropolitain des possibilités d'accueil de manifestations sportives d'envergure nationale. Le fonctionnement actuel de ces équipements ainsi que leur adaptation aux usages présents et projetés ont toutefois fait émerger une interrogation portant sur une évolution de l'offre que la Métropole est en mesure de proposer pour ce type de manifestations.

Dans ce cadre, des réflexions sont engagées par la Métropole Rouen Normandie sur la réalisation de deux nouveaux équipements sportifs. Il s'agit d'une part, d'un nouveau stade dédié à la pratique du football et du rugby. D'une capacité de 20 000 places environ, ce projet a pour vocation de doter notre territoire d'un équipement à la mesure de son rayonnement et des légitimes ambitions de ses acteurs sportifs. Il est à souligner que la réflexion sur la réalisation de ce futur stade s'accompagne d'une étude déjà en cours sur l'agrandissement et la modernisation du stade Robert Diochon, propriété de la Métropole Rouen Normandie. Les deux démarches sont complémentaires. Il s'agit, d'autre part, d'une nouvelle patinoire. L'actuelle patinoire olympique de l'île Lacroix, qui atteint désormais les limites de ses capacités d'accueil à chaque match, a pendant plusieurs décennies fait office de référence dans le monde de hockey sur glace professionnel. Mais cette période est révolue à un moment où les concurrents sportifs de Rouen développent de grandes enceintes. Pour rester compétitif le Rouen Hockey Elite, club aux 18 titres nationaux de Ligue Magnus et régulièrement qualifié pour la Ligue des Champions de Hockey sur glace (CHL), doit disposer d'un équipement sportif d'une capacité située entre 5 000 et 10 000 places.

Avant de lancer la programmation de ces deux futurs équipements, il est décidé de réaliser une étude en vue de définir leur localisation au regard d'un certain nombre de critères portant notamment sur la disponibilité foncière, l'accessibilité ou la desserte et indiquera notamment si un site unique est envisageable ou non pour l'accueil de ces deux équipements.

Solidarité intercommunale : la Métropole accompagne financièrement des projets communaux et déployant plus de 2 millions d'euros

La Métropole entend jouer pleinement son rôle de solidarité aux côtés des communes en vue de permettre un développement équilibré et harmonieux du territoire. À ce titre, la Métropole participe au financement des projets locaux portés par les communes, via le Fonds d'Aide à l'Aménagement (FAA) pour les communes de moins de 4500 habitants et dans le cadre du Fonds d'Aide aux Communes pour l'Investissement Local (FACIL). Le FACIL, déployé depuis mai 2021, comprend une bonification financière pour les projets intégrant une dimension social-écologique. En septembre 2024, la Métropole a enfin créé le FACIL Culture, dont l'enveloppe A permet de soutenir financièrement des projets culturels portés par les communes du territoire. Les trois dispositifs, le FAA, le FACIL, et le FACIL Culture sont cumulables. Ces investissements se cumulent par ailleurs avec ceux engagés par les acteurs co-financeurs du territoire.

Financements adoptés au titre du FAA, du FACIL et du FACIL Culture

- **Hénouville**
 - Installation d'un distributeur automatique de pains (FAA : 2 495,14 € / FACIL : 2 495,14 €)
 - Installation d'une Pompe A Chaleur (PAC) géothermique sur sondes verticales (FACIL : 46 668,73 €)
- **La Bouille**
 - Travaux de mise en conformité et de sécurisation des bâtiments (FAA : 4 883,45 €)
 - Installation d'outils pédagogiques numériques pour l'école « Le Petit Prince » (demande complémentaire) (FAA : 1 914,31 €)
 - Restauration du massif occidental de l'église « Sainte-Madeleine » - Première tranche (FACIL : 36 019,88 €)
- **Roncherolles-sur-le-Vivier**
 - Achat de matériels pour le Plan Communal de Sauvegarde (FAA : 600,00 €)
 - Travaux dans un logement communal (FAA : 5 000,00 €)
 - Remplacement du battant de la cloche de l'église (FAA : 735,50 €)
 - Construction d'un columbarium et d'une colonne du souvenir au cimetière communal (FAA : 1 890,00 €)
 - Fourniture et pose de véris sur les skydomes de la salle des sports (FAA : 1 948,00 €)
 - Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Friche habitat participatif (FAA : 17 125,00 €)
 - Achat de vitrines d'exposition et acquisition d'un logiciel de gestion bibliothécaire (FACIL Culture : 3 546,41 €)
- **Sahurs**
 - Pose d'un système d'alarme PPMS à l'école « Franck Innocent » (FAA : 1 193,50 €)
 - Acquisition d'un robot de tonte pour l'entretien de la pelouse du stade de football « Maurice SIMON » (FAA : 3 358,80 €)
 - Réfection de la toiture du vestiaire du stade de foot « Maurice SIMON » (FACIL : 612,50 €)
 - Installation de LEDS à l'école primaire « Franck Innocent » (FACIL : 3 715,77 €)
 - Création de deux terrains de pétanque sur la Place « Maurice Alexandre » (FACIL : 661,85 €)
- **Saint-Paër**
 - Travaux de rénovation électrique des combles de la Mairie (FAA : 2 787,37 €)
 - Changement du chéneau de l'église (FAA : 3 448,20 €)
 - Travaux d'éclairage de la salle polyvalente (FAA : 3 657,89 €)
- **Saint-Pierre-de-Manneville**
 - Projet de rénovation énergétique et amélioration de l'accessibilité (FAA : 3 957,76 € / FACIL : 29 023,57 €)
 - Aménagement locaux culturels et acquisition d'un orgue communal (FAA : 3 981,00 € / FACIL Culture : 17 652,00 €)
 - Réhabilitation de la salle municipale (FAA : 6 103,48 €)
 - Aménagement du cimetière communal (FAA : 2 128,50 €)
- **Saint-Jacques-sur-Darnétal**
 - Réhabilitation bâtiments scolaires école et cantine (FAA : 17 218,64 € / FACIL : 17 218,64 €)
 - Travaux réhabilitation mairie (FAA : 43 261,10 € / FACIL : 43 261,10 €)
 - Aménagement extérieur parking ancienne mairie maison associations (FAA : 18 318,25 € / FACIL : 18 318,25 €)
 - Réhabilitation du complexe sportif municipal (FACIL : 23 946,72 €)
 - Aménagement intérieur et investissement scénique et technique de la salle polyvalente (FACIL culture : 11 637,50 €)
- **Montmain**
 - Travaux de couverture (FAA : 5 628,18 €)
 - Etude sur la structure du gymnase (FACIL : 3 273,75 €)
- **Jumièges**
 - Transformation de l'ancienne cantine scolaire en sanitaires pour l'école élémentaire (FAA : 11 731,89 € / FACIL : 11 731,89 €)
- **Hautot-sur-Seine**
 - Changement de la porte d'entrée de la mairie (FAA : 2 232,89 €)
 - Changement du brûleur de la chaudière du château (FAA : 978,93 €)
- **Saint-Aubin-Celloville**
 - Installation de LED sur le terrain de football (FAA : 5 000,00 €)
- **Grand-Quevilly**
 - Raccordement du réseau de chaleur urbain « VESUVE » à deux bâtiments communaux (la crèche IAE et le centre socio-culturel François MITTERRAND) (FACIL : 74 743,78 €)
 - Réaménagement du Parc de la Roseraie : installation d'un système de récupération des eaux pluviales (FACIL : 44 715,79 €)
 - Renouvellement de l'équipement technique et scénique dans le cadre de la réhabilitation du théâtre « Charles Dullin » - phase 1 (FACIL culture : 100 000,00 €)
- **Mesnil-Esnard**
 - Construction d'un équipement dédié aux associations et relogement de la police municipale (FACIL : 213 756,99 €)

Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

- **Petit-Couronne**
 - Réhabilitation et extension du gymnase « Jean BOUDEHEN » (FACIL : 579 142,15 €)
 - Restauration de la voûte et du sol de l'église « Saint Aubin » (FACIL : 60 675,66 €)
 - Renaturation des cours d'écoles du groupe scolaire « Louise Michel » (FACIL : 84 547,08 €)
 - Travaux de remplacement des menuiseries de la Médiathèque (FACIL : 39 062,50 €)
 - Remise à niveau du dispositif et installation de 80 caméras de vidéoprotection (FACIL : 85 873,23 €)
- Achat véhicule électrique (FACIL : 13 503,38 €)
- **Déville-lès-Rouen**
 - Création de terrain de sport (FACIL : 2 499,19 €)
- **Grand-Couronne**
 - Installation d'une structure de jeux à l'école « Jacques Prévert » (FACIL : 3 640,23 €)
 - Agrandissement du terrain de rugby (FACIL : 26 907,50 €)
 - Réaménagement du Parc Diderot - Jeux inclusifs (FACIL : 2 735,11 €)
 - Travaux complémentaire pour la réalisation d'un pumptrack (FACIL : 10 648,32 €)
 - Travaux d'amélioration dans divers lieux de la commune (FACIL : 11 708,48 €)
- **Tourville-la-Rivière**
 - Réfection des toitures de l'école « Louis Aragon » (FACIL : 7 378,00 €)
 - Achat de deux véhicules électriques (FACIL : 29 055,13 €)
 - Installation d'un système de vidéoprotection - tranche 5 (FACIL : 9 375,00 €)
 - Aménagement de bureaux dans la mairie (FACIL : 2 223,01 €)

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 | 06 60 71 99 61

- **Darnétal**
 - Acquisition d'un véhicule électrique (FACIL : 5 000 €)
 - Installation d'une aire de jeux dans le Bois du Roule pour enfants (FACIL : 3 200,00 €)
 - Acquisition d'un chariot télescopique et d'une saleuse électrique (FACIL : 12 658,25 €)
- **Elbeuf-sur-Seine**
 - Acquisition d'un broyeur (FACIL : 5 249,75 €)
 - Aménagement de la Halle aux Poissons (FACIL : 376 575,00 €)
- **Saint-Aubin-Epinay**
 - Création d'une aire de jeux (FACIL : 36 627,18 €)
- **Gouv**
 - Travaux dans l'église (FACIL : 5 582,62 € / FACIL Culture : 5 582,62 €)
- **Bihorel**
 - Travaux d'extension du gymnase Hébert (FACIL : 26 758,00 €)
- **Freneuse**
 - Construction d'une halle multiservice (FACIL culture : 19 984,00 €)
- **Epinay-sur-Duclair**
 - Travaux de restauration générale de l'église « Saint Martin » - deuxième tranche conditionnelle (FACIL culture : 10 314,00 €)
- **Val-de-la-Haye**
 - Acquisition de mobiliers pour la salle polyvalente à vocation culturelle (FACIL culture : 2 898,70 €)
 - Mise aux normes des équipements scéniques de la salle polyvalente à vocation culturelle (FACIL culture : 3 277,21 €)
- **Amfreville-la-Mivoie**
 - Acquisition d'un piano à queue et de panneaux d'exposition pour le Centre d'Activités Culturelles "S. SIGNORET" (FACIL culture : 9 827,25 €)
- **La Londe**
 - Réalisation de projets culturels communaux (FACIL culture : 4 364,00 €)